N°: 2006-05-11
Service : Direction Générale

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCOURS D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY -DESIGNATION DU JURY

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu les articles 74, 70, 25 et 22 du Code des Marchés Publics;
Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Oullins projette de procéder à la reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry.
Le coût estimé de la mission de maîtrise d'œuvre afférente à ce projet étant supérieur à 210 000 € HT, il convient de recourir à la procédure de concours prévue aux articles 74 II et 70 du Code des Marchés Publics.
Cette procédure exige la constitution d'un jury chargé d'examiner les candidatures et les projets. Les règles de constitution du jury sont définies par les articles 25 et 22 du Code des Marchés Publics. Le jury pourrait être constitué des membres suivants:

- Président: Monsieur le Maire ou son représentant
- 5 membres du Conseil Municipal et 5 suppléants élus en son sein selon un scrutin de liste à bulletins secrets à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

- personnalité compétente dans la matière faisant l'objet du concours:
Monsieur Javaudin, inspecteur de l'Education Nationale

- personnalités qualifiées:
Monsieur Vahé Muradian, Architecte,
Monsieur Philippe Berthelot, Architecte,
Monsieur Jean-Claude Quevreux, Architecte,
Monsieur Bernard Lensel, Architecte.

Il convient de préciser que la procédure de concours décrite à l'article 70 du Code des Marchés Publics implique l'attribution d'une prime aux candidats remettant des études dans les conditions définies par le Code des Marchés Publics. Conformément aux dispositions de l'article 70 du Code des Marchés Publics, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre faisant l'objet du présent concours sera décidée par le Conseil Municipal.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE des membres présents

AUTORISE le lancement de la procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue de désigner un maître d'œuvre pour la reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry dans les conditions évoquées ci-dessus.

APPROUVE la composition du jury telle que proposée ci-dessus et après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement du scrutin dont les résultats sont les suivants:

- Votants: **35**
- Exprimés: **34**
- Bulletin blanc: **1**
- Liste POURRADIER: **28**
- Liste KERLAN : **6**

DESIGNE comme:

- Membres titulaires:

François POURRADIER
Christine CHALAND
Caroline RAYNAL
Michèle BONHOMME
Chantal KERLAN

- Membres suppléants:

Nicole CATHERIN
Pierre MURBACH
Gilbert MOREL
Gilles LAVACHE
Gilles POMMATEAU

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET